

## SRDEII – AVANCE DE TRESORERIE

### Rapport n° 1511

#### Exposé des motifs

L'esprit du SRDEII est bien de permettre des effets leviers pour nos structures et nos entreprises présentes sur la région, avec réactivité, et facilité.

Le schéma propose des aides et financements ouverts au plus grand nombre qui prendront la forme de subventions dans le champ de l'ingénierie financière.

Toutefois, et contrairement aux premières certitudes, la subvention peut ne pas aider une structure comme la collectivité le souhaiterait. Le délai de perception de la subvention est parfois trop long, ne permettant pas d'agir immédiatement, ou s'inscrit dans un décalage de trésorerie pour l'entreprise aidée.

Cette réactivité demandée surtout par les petites structures n'est pas non plus satisfaite par les règles strictes évoquées par l'Union européenne.

Ainsi, si le schéma souhaite garantir l'emploi local et la vitalité des associations et TPE, elle doit ouvrir la possibilité des avances de trésorerie.

A titre d'exemple, rappelons qu'entre 2010 et 2015, l'emploi dans le champ de l'économie sociale et solidaire a progressé de 26%, quand l'ensemble de l'emploi dans le reste de l'économie n'augmentait que de 7%. C'est au sein des associations que la création d'emplois a été la plus importante.

#### Dispositif :

**I-1) d'approuver le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et ses 7 annexes, ~~tel qu'il vous est présenté en annexe 1~~ sous réserve d'intégrer à l'annexe 1 la modification suivante :**

Axe 1 - Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emplois

**Compléter le 4<sup>ème</sup> paragraphe de la page 17 comme suit : « Les aides et financements octroyés par la Région aux entreprises prendront la forme de subventions et de financements sous forme d'ingénierie financière (prêts, garanties, interventions en capital, avances de trésorerie pour les petites structures ...) »**